



Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20130923-29993-DE-1-1_0
Date de signature : 25/09/13
Date de réception : mercredi 25 septembre 2013
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2013.472**

Séance publique du

23 septembre 2013

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Président de la Communauté du Pays d'Aix

OBJET : DESAFFECTATION DE DEUX LOGEMENTS DE FONCTION - GROUPE SCOLAIRE DE CELONY

Le 23/09/13 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 17/09/2013, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Mme Charlotte BENON, Mme Odile BONTHOUX, M. Héliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Henri MATAS, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

M. Lucien AMBROGIANI à M. François-Xavier DE PERETTI, Madame Odile BARBAT-BLANC à M. Yannick DECARA, Mme Dahbia BENNOUR à Mme Catherine SILVESTRE, Mme Christine BERNARD à M. Alexandre GALLESE, M. Maurice CHAZEAU à Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, M. Gerard DELOCHE à M. Jules SUSINI, M. Robert FOUQUET à Mme Danièle BRUNET, M. Christian LOUIT à Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Reine MERGER à M. Héliot BRAMI

Excusés sans pouvoir :

M. Jacques AGOPIAN, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, M. Hervé GUERRERA

Secrétaire : Yannick DECARA

Mme Patricia LARNAUDIE donne lecture du rapport ci-joint.



04.07

Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Education - Culture

- Politique de la Ville

Direction Coordinatrice de l'Education

Direction des Affaires Scolaires

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 23/09/13

RAPPORTEUR : Mme Patricia LARNAUDIE

-

Nomenclature : 3.5 Autres actes de gestion du domaine public

Politique Publique : 04-AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN

OBJET : DESAFFECTATION DE DEUX LOGEMENTS DE FONCTION - GROUPE SCOLAIRE DE CELONY - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Par délibération n° 04.177 du Conseil Municipal en date du 16 février 2004, la Ville d'Aix-en-Provence, après avoir consulté les services de la Direction Académique des Services Départementaux de l'Education Nationale, a donné son accord de principe de vente des logements de fonction enseignants situés hors écoles.

Par délibération n° 06.1190 du 03 octobre 2006, le Conseil Municipal a décidé d'engager la procédure de désaffectation de ces logements de fonction.

Aujourd'hui, la Ville souhaite relancer la procédure de vente sur deux logements situés hors enceinte scolaire rattachés au groupe scolaire de Célony, à savoir :

2 villas mitoyennes F4 avec jardin, non occupées à ce jour :

- 1 villa de 75,78 m²
- 1 villa de 74,92 m²

Afin de permettre la mise en place de la procédure de vente, il convient de sortir ces deux logements du domaine scolaire.

Conformément à la procédure en vigueur, Monsieur le Préfet, saisi de ces propositions, a émis un avis favorable.

En conséquence, je vous demande, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **DECIDER**, la désaffectation du domaine scolaire des logements de fonction, cités ci-dessus.

**2013.472 - DESAFFECTATION DE DEUX LOGEMENTS DE FONCTION - GROUPE
SCOLAIRE DE CELONY**

Présents et représentés	: 52
Présents	: 43
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 52
Pour	: 52
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.**

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI,

Président de séance et les membres du conseil présents :

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 25/09/2013
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**

DIRECTION GENERALE DES IMPOTS

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL
INFORMATISE

Service du Cadastre

Departement :
BOUCHES DU RHONE
Commune :
AIX EN PROVENCE

Section : **DH**
Echelle d'origine :
Echelle d'édition : 1/2000
Date de l'édition : 09/02/2004

Numéro d'ordre du registre de constatation :

Cachet du service d'origine :

Centre des Impôts
10, rue de la République
13025 AIX EN PROVENCE Cedex 01
Téléphone : 04 42 97 54 57
Télécopieur : 04 42 38 99 04

Extrait certifié conforme au plan cadastral
informatisé à la date :

A Aix
Le 09/02/04
L'

